

Communiqué de presse - 07 mars 2025

SANTÉ PUBLIQUE

L'ICANS signe la charte Lieu de Santé Sans Tabac

Premier facteur de risque de cancer, le tabac est responsable d'environ 45 000 décès liés au cancer chaque année¹ et constitue par ailleurs le premier facteur de risque de mortalité évitable : on estime que, sans tabac, un tiers des décès par cancer pourrait être évité. Fort de ce constat, l'Institut de cancérologie Strasbourg Europe a choisi de s'engager dans une démarche pour devenir un Lieu de Santé Sans Tabac.

En tant qu'acteur majeur de la prise en charge du cancer en Alsace, l'ICANS se mobilise en faveur de la prévention des cancers, afin de sensibiliser le plus grand nombre au mode de vie à privilégier pour prévenir leur apparition. Face à l'enjeu de santé publique et environnemental que représente la consommation de tabac, l'ICANS développe des projets et programmes pour prévenir le tabagisme et choisit de s'engager dans une démarche de labellisation LSST | Lieu de Santé Sans Tabac.



« Le projet ICANS sans tabac repose sur l'ambition stratégique de l'Institut de répondre aux enjeux majeurs de santé publique autour de la consommation de tabac et du tabagisme passif, pour protéger l'ensemble de ses usagers, qu'ils soient patients, proches ou professionnels de santé. Le soutien de l'ARS Grand Est et du RESPADD sont essentiels pour nous permettre de faire évoluer les pratiques. », affirme le **Pr Xavier PIVOT, Directeur Général du Centre Paul Strauss et Administrateur de l'ICANS.**

La démarche Lieu de Santé Sans Tabac, qu'est-ce que c'est ?

La certification LSST | Lieu de Santé Sans Tabac est délivrée par le RESPADD | Réseau de Prévention des Addictions, sur la base d'un audit portant sur le niveau d'investissement de l'établissement dans la mise en place d'actions en faveur de l'accompagnement au sevrage tabagique et de l'assainissement des abords hospitaliers.

« Conçue et coordonnée par le RESPADD, la stratégie Lieux de santé sans tabac est une priorité nationale du programme de lutte contre le tabagisme 2018-2027. A ce jour, plus de 1000 lieux de santé sont engagés dans la démarche LSST, dans l'objectif de dénormaliser le tabagisme, au travers d'une approche bienveillante, collaborative et inclusive. Le RESPADD soutient pleinement l'intégration de l'ICANS dans le processus de certification, reconnu au niveau international et donnant les clés d'un engagement durable. », explique **Pr Amine BENYAMINA, Président du RESPADD.**

¹ Source : Institut national du cancer (INCa)

Huit axes de travail guident la mise en œuvre des actions en faveur de la dénormalisation du tabagisme :

- **La gouvernance et l'engagement** : la démarche est portée par la Direction générale de l'établissement, pour être suffisamment valorisée auprès de l'ensemble des cibles ;
- **Communication** : la politique LSST fait l'objet d'une valorisation visible, afin d'assurer l'engagement ;
- **Formation initiale et continue** : les professionnels impliqués dans le déploiement de la démarche doivent pouvoir se former et se perfectionner en tabacologie ;
- **Identification, diagnostic et soutien** au sevrage tabagique, pour les patients et les professionnels de l'établissement ;
- **Assainissement des abords de l'établissement** : proposer aux patients et professionnels un environnement hospitalier sain et non-fumeur ;
- **Engagement dans la communauté** : chacun se sent concerné et des relais sont identifiés au sein de l'établissement pour faire connaître le dispositif et les outils mis à disposition ;
- **Surveillance et évaluation** : la démarche fait l'objet d'une évaluation sur chacun des éléments et actions mis en place.

L'implication de l'institution candidate est formalisée par la signature de la charte d'engagement du RESPADD et constitue l'étape intermédiaire à l'organisation d'une visite d'audit permettant d'obtenir la certification Lieu de santé sans tabac.

Concrètement, ICANS Sans Tabac, c'est quoi ?

Suite à la candidature de l'ICANS à l'appel à projets dédié de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est, un financement de 100 000 € a été accordé à l'Institut en fin d'année 2023, pour mettre en place cette politique d'ici le mois de mars 2026. Les dépenses engagées font l'objet d'un suivi par l'ARS, par l'intermédiaire de rapports à fournir tout au long de la réalisation du projet.

Des leviers d'action ont été identifiés, autour de l'accompagnement au sevrage tabagique et d'une organisation spécifique des espaces autour de l'Institut, permettant à tous de profiter d'un environnement hospitalier plus sain et propice à la diffusion de messages de santé publique et de prévention, ciblés sur la consommation de tabac. La réalisation de l'ensemble de ces opérations est échelonnée sur 3 ans (2024-2026), afin que chacun puisse se l'approprier et s'y adapter.

« Nous félicitons la détermination des professionnels engagés dans ce projet de grande qualité et dont la portée est hautement symbolique dans un institut de cancérologie. Nous nous réjouissons de la conduite de cette démarche qui pourra inspirer d'autres établissements à s'engager dans une telle action. », confirme **Stéphanie JAEGGY, Directrice Adjointe de la Délégation Territoriale du Bas-Rhin de l'ARS Grand Est.**

La charte a officiellement été signée le vendredi 28 février dans les locaux de l'ICANS, en présence de la Directrice adjointe de la Délégation territoriale du Bas-Rhin de l'ARS Grand Est, Stéphanie JAEGGY, du Président et du Directeur du RESPADD, le Pr Amine BENYAMINA et Nicolas BONNET, du Directeur Général du Centre Paul Strauss, Administrateur de l'ICANS, le Pr Xavier PIVOT, de la Directrice Générale Adjointe du Centre Paul Strauss, Administrateur suppléant de l'ICANS, Stéphanie DUMONT, des représentants du groupe de travail « ICANS sans tabac » engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette démarche au sein de l'Institut et de nombreux professionnels de l'ICANS.



De gauche à droite : Stéphanie JAEGGY, Pr Amine BENYAMINA, Pr Xavier PIVOT et Stéphanie DUMONT



Les signataires de la charte LSST et le groupe de travail « ICANS sans tabac »

« La signature de la charte Lieu de santé sans tabac engage l'Institut, mais également l'ensemble de ses usagers, en faveur de la santé de tous. C'est une responsabilité, désormais portée par chacun de nous. », complète le Pr Xavier PIVOT.

➡ Pour en savoir sur la démarche « ICANS sans tabac » : <https://icans.eu/lieu-de-sante-sans-tabac-2/>

Pour tout complément d'information ou demande d'interview de médecins, de soignants et de chercheurs, contactez la direction de la communication de l'ICANS :

Clémence BOHN | Chargée de communication Relations presse / Événementiel
T +33 (0)3 88 25 24 32 | c.bohn@icans.eu

Marie BRAULT | Directrice de la communication
T +33 (0)3 88 25 24 66 - +33 (0)6 03 33 32 82 | m.brault@icans.eu

➡ Retrouvez l'intégralité des communiqués sur [l'espace presse](#)

À propos de l'ICANS® | Institut de cancérologie Strasbourg Europe

Situé à Strasbourg, l'ICANS® | Institut de cancérologie Strasbourg Europe est un ensemble hospitalier de référence qui regroupe sur un même site les compétences, les équipes et les équipements techniques pour proposer une offre de prise en charge d'excellence en cancérologie publique, accessible à tous. L'ICANS® avec ses installations et ses équipements de dernière génération, adaptés aux évolutions des traitements et aux progrès en cancérologie, offrent aux patients, accompagnants et visiteurs, des conditions optimales d'accueil, de sécurité et de confort. L'ICANS® développe une expertise en cancérologie en matière de soins, de recherche et d'enseignement, en France et en Europe. L'Institut est certifié « Haute qualité des soins » par la Haute Autorité de santé (HAS) et membre de l'Organisation des Instituts Européens du Cancer (OECE) qui regroupe les « Comprehensive Cancer Centre ». Plus d'informations sur www.icans.eu